

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 14 octobre 2020 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué le 8 octobre 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjoint au Maire
DEPOISIER Sophie, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine, TOUNA Sabine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, PADOVESE Damien, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, PETIT-JEAN Maurice, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉS :

PELLETIER Jérôme (pouvoir à RAVAILLER Johann), CROZET Grégory (pouvoir à CAUL-FUTY Laurène), THEVENET Thierry (pouvoir à PETIT-JEAN Maurice)

ABSENT :

MUGNIER Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BOUVARD

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.

Il passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Monsieur Christian BOUVARD.

RAPPORT N° 2

ENVIRONNEMENT – DSP EAU POTABLE Présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de service public de l'eau potable

Monsieur Régis SAUGEY, directeur adjoint de l'agence SUEZ située à THYEZ, accompagné de Monsieur Grégory FILIPUTTI sont venus présenter à l'assemblée le rapport annuel 2019 de l'eau potable.

Ils font un bilan de la consommation d'eau, de l'état des réseaux et du rendement qui doit être amélioré.

Monsieur le Maire les remercie de s'être déplacé et d'avoir fait cette présentation qui a éclairé l'assemblée sur l'état des réseaux de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du délégataire sur l'eau potable.

RAPPORT N° 3

DSP GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES (GMDS) – FLAINE Présentation du rapport du délégataire au 30 septembre 2019

Monsieur Frédéric MARION, directeur général de GMDS, accompagné de Madame Christelle MISSILLIER et Messieurs Jean FONTAINE et Emmanuel LAFFITA, viennent présenter le rapport annuel au 30 septembre 2019 de GMDS.

Il est prévu pour l'an prochain de préparer une nouvelle présentation du rapport. Ils expliquent que chaque début d'année les tarifs des remontées mécaniques pour la saison suivante sont prévus, car demandés par les agences de voyages pour leurs catalogues.

GMDS entreprend également une démarche plus environnementale lors des PIDA (plan d'intervention de déclenchement des avalanches) pour protéger les lagopèdes ainsi que lors d'utilisation de dameuses, en veillant à la consommation du carburant, et par la suite acheter des dameuses fonctionnant à l'hydrogène.

L'assemblée est informée que suite à la crise sanitaire et à la fermeture brutale des stations le 15 mars 2020, la saison 2019-2020 n'aura pas d'excellents résultats.

Pour la saison 2020-2021, il y aura très peu de clientèle étrangère et pour les Français, les congés seront concentrés sur de courtes périodes.

GMDS réfléchit actuellement à toutes les situations possibles face au protocole sanitaire à mettre en place, tant pour les vacanciers que pour les saisonniers, afin qu'il y ait le moins de risque possible.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport du délégataire « Grand Massif Domaines Skiabiles » (GMDS) pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2019. Ce rapport fait suite à la convention de concession pour la construction et l'exploitation d'équipements de remontées mécaniques et du domaine skiable signée le 4 juillet 2000 entre la commune de Magland et la société « Grand Massif Domaines Skiabiles ».

RAPPORT N° 4

FINANCES Demande de subventions – Rénovation de la toiture du bassin communal des Reys

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 30% et du Conseil Départemental à hauteur de 30% de la dépense.

RAPPORT N° 5

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département – Création de drains d'assainissement d'eaux pluviales autour du bâtiment de la micro-crèche

Damien PADOVESE souhaite savoir si la directrice de la micro-crèche ne rachèterait pas les locaux. Une demande d'estimation auprès des Domaines est en cours. Il faut, avant de vendre, s'assurer que les locaux soient bien assainis.

Monsieur le Maire complète en indiquant que les travaux sont nécessaires du fait de l'occupation des lieux par la micro-crèche et que les locaux doivent être sains, exempts d'humidité afin que la micro-crèche réponde aux normes réglementaires contrôlées par la PMI..

Monsieur Guy MOREL ajoute qu'en général il faut entretenir tous les locaux car les normes évoluent et que c'est une obligation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% de la dépense.

RAPPORT N° 6

FINANCES

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Département pour des travaux sur le réseau d'eau potable – Renouvellement de canalisations – secteur Chamonix-Mottet

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de travaux de réseaux d'eau potable consistant à renouveler la canalisation de distribution du secteur de Chamonix-Mottet, évalué honoraires de MOE compris à 158 300 € HT ;
- **RÉALISE** cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **MENTIONNE** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 25% pour la réalisation de cette opération.

RAPPORT N° 7

FINANCES

Décision modificative n° 3 – Budget COMMUNE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative N°3 au Budget Primitif 2020 telle que présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
Articles	Libellés	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
6238	Divers		21 000.00		
678	Autres charges exceptionnelles	21 000.00			
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT		21 000.00	21 000.00		
TOTAL		0.00		0.00	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

RAPPORT N° 8

FINANCES

Annulation du titre relatif à l'achat du caveau d'un employé communal

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la prise en charge de ce caveau par la Commune, et donc l'annulation du titre n°211 du 29 juin 2020 émis à l'attention de Mme GAILLARD Christelle.

RAPPORT N° 9

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville (SMDHAB) – Annule et remplace la délibération n° 2020-04-55 du 10 juillet 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2020-04-55 du 10 juillet 2020 par celle-ci ;
- **ACCEPTE** la désignation des délégués suivants pour siéger au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville :

Titulaires	Suppléants
Joël MOUILLE	Eric COUDURIER
Magali NOIR	Pierrine CHIAVARO
Jean-Pierre STEYER	Didier PASQUIER
Eric MISSILLIER	Marie-Paule BAY
Johann RAVAILLER	Jeanne VAUTHAY
Sandro PEPIN	Josette DUMONT
Marie-Pierre PERNAT	Christian HENON

RAPPORT N° 10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) –
Désignation de deux délégués du conseil municipal pour siéger au sein de la
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la désignation de Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD et Madame Laurène CAUL-FUTY comme déléguées de la commune de MAGLAND au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

RAPPORT N° 11

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le règlement intérieur.

RAPPORT N° 12

PERSONNEL

Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire souhaite à l'occasion de la présentation de cette délibération, remercier le personnel communal pour l'aide apportée à l'agent qui entretient la mairie, du fait qu'elle se trouve seule actuellement

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un emploi comme suit :

service	grade	période	Temps de travail hebdomadaire	rémunération
Service Technique	1 agent de maîtrise principal	Du 01/11/2020 au 31/01/2021	20h	IB : 488 IM : 422

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir ces emplois

RAPPORT N° 13

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS Etat d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté dans le tableau ci-annexé ;
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de reports ou suppression des coupes proposées par l'ONF et refusés par la commune conformément au tableau ci-annexé ;
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins ;
- **PRÉCISE** pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **VALIDE** pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonnés et à la mesure, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif « **ventes groupées** » conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier ;
- **PRÉCISE** pour les coupes validées, la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation ;

Pour la vente de bois aux particuliers, en cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF, le conseil municipal autorise l'ONF à procéder à la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à assister aux martelages des parcelles suivantes :
n° 141, 142 et 44.

RAPPORT N° 14

ENVIRONNEMENT Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA ;

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision du Maire n° 2020-16 :

Une convention de location de l'ancienne maison forestière, sise 49 rue de la Grangeat, est établie au 1^{er} octobre 2020 et a été signée par Monsieur Frédéric VAILLANT et Madame Magalie PERRET, en vue d'y établir leur résidence principale à titre temporaire. La location concerne l'ensemble du bien, exceptée la surface correspondant au bureau ONF, qui sera rendue inaccessible.

Le loyer mensuel hors charges, est de 1 000 €. Le preneur bénéficiera de la gratuité de 15 jours de loyer hors charges (du 1^{er} au 15 octobre), soit 500 € en raison des travaux de ménage qui sont à réaliser pour emménager convenablement.

INFORMATIONS DIVERSES

- ↳ Lors de la cérémonie du 11 novembre, il sera dévoilé une plaque relative au 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures 00.

Le Maire,
Johann RAVAILLER



Le Secrétaire de Séance,
Christian BOUVARD